

GROUPE AIR FRANCE-KLM

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE (NON AUDITÉE)

1^{er} janvier 2023 - 30 septembre 2023

Établis conformément aux principes de comptabilisation et méthodes d'évaluation des normes IFRS
adoptées par l'Union Européenne

Table des matières

États financiers consolidés	3
Compte de résultat consolidé	3
État du résultat global consolidé	4
Bilan consolidé	5
Variation des capitaux propres consolidés	7
Tableau des flux de trésorerie consolidé	9
Flux de trésorerie libre d'exploitation	10
Notes aux états financiers consolidés	11

États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

Période du 1er janvier au 30 septembre (en millions d'euros)	Notes	2023	2022 retraité ⁽¹⁾
Produits des activités ordinaires		22 612	19 264
Charges externes	5	(13 371)	(11 874)
Frais de personnel	6	(6 311)	(5 239)
Impôts et taxes		(133)	(118)
Autres produits et charges d'exploitation courants	7	810	796
EBITDA		3 607	2 829
Amortissements, dépréciations et provisions	8	(1 838)	(1 769)
Résultat d'exploitation courant		1 769	1 060
Cessions de matériels aéronautiques	9	33	44
Autres produits et charges non courants	9	11	(44)
Résultat des activités opérationnelles		1 813	1 060
Coût de l'endettement financier brut	10	(443)	(416)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	10	176	9
Coût de l'endettement financier net	10	(267)	(407)
Autres produits et charges financiers	10	(156)	(621)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		1 390	32
Impôts	11.1	(176)	208
Résultat net des entreprises intégrées		1 214	240
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		7	-
Résultat net		1 221	240
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		31	8
Résultat net : Propriétaires de la société mère		1 190	232
Résultat net - Propriétaires de la société mère par action (en euros)			
- de base	12	0,45	0,08
- dilué	12	0,45	0,07

⁽¹⁾ Voir Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

Période du 1er janvier au 30 septembre	Notes	2023	2022
(en millions d'euros)			
Résultat net		1 221	240
Couverture des flux de trésorerie et coût de couverture			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures et coût de couverture portée en autres éléments du résultat global		258	696
Variation de la juste valeur et coût de couverture transférée en résultat		(24)	(878)
Écart de change résultant de la conversion		3	14
Impôts différés sur les éléments recyclables du résultat global		(59)	43
Total des autres éléments recyclables du résultat global		178	(125)
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies		72	605
Juste valeur des instruments de capitaux propres réévalués par le résultat global		(3)	(3)
Impôts différés sur les éléments non recyclables du résultat global		(8)	(30)
Total des autres éléments non recyclables du résultat global		61	572
Total des autres éléments du résultat global, après impôt		239	447
Résultat global		1 460	687
— Propriétaires de la société mère		1 429	679
— Participations ne donnant pas le contrôle		31	8

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Actif	Notes	30 septembre 2023	31 décembre 2022
(en millions d'euros)			
Goodwill		225	225
Immobilisations incorporelles		1 106	1 127
Immobilisations aéronautiques		11 296	10 614
Autres immobilisations corporelles		1 379	1 375
Droits d'utilisation		5 596	5 428
Titres mis en équivalence		127	120
Actifs de retraite		71	39
Autres actifs financiers non courants		1 392	1 184
Actifs financiers dérivés non courants		222	262
Impôts différés	11	578	714
Autres actifs non courants		76	78
Actif non courant		22 068	21 166
Autres actifs financiers courants		494	620
Actifs financiers dérivés courants		529	327
Stocks et en-cours		799	723
Créances clients		2 333	1 785
Autres actifs courants		1 062	979
Trésorerie et équivalents de trésorerie		6 481	6 626
Actifs détenus en vue de la vente		82	79
Actif courant		11 780	11 139
Total actif		33 848	32 305

⁽¹⁾ Voir Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilan consolidé (suite)

Passif et capitaux propres	Notes	30 septembre 2023	31 décembre 2022
<i>(en millions d'euros)</i>			
Capital	13.1	257	2 571
Primes d'émission et de fusion		7 531	5 217
Actions d'autocontrôle		(25)	(25)
Titres subordonnés à durée indéterminée	13.2	1 062	933
Réserves et résultat		(10 414)	(11 700)
Capitaux propres - Part attribuable aux propriétaires de la société mère		(1 589)	(3 004)
Titres subordonnés à durée indéterminée	13.2	1 006	510
Réserves et résultat	13.3	19	14
Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle		1 025	524
Capitaux propres		(564)	(2 480)
Provisions retraite		1 647	1 634
Passifs et provisions de restitution pour avions loués et autres provisions non courants		4 089	4 149
Passifs financiers non courants	14	7 572	9 657
Dettes de loyers non courantes		3 339	3 318
Passifs financiers dérivés non courants		11	21
Impôts différés	11	8	1
Autres passifs non courants	16	1 581	2 343
Passif non courant		18 247	21 123
Passifs et provisions de restitution pour avions loués et autres provisions courants		853	740
Passifs financiers courants	14	1 490	896
Dettes de loyers courantes		850	834
Passifs financiers dérivés courants		34	83
Dettes fournisseurs		2 815	2 424
Titres de transport émis et non utilisés		4 324	3 725
Programme de fidélisation		908	900
Autres passifs courants	16	4 890	4 057
Concours bancaires		1	3
Passif courant		16 165	13 662
Total passif		34 412	34 785
Total capitaux propres et passifs		33 848	32 305

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Part attribuable aux propriétaires de la société mère						Participations ne donnant pas le contrôle			Total	
	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Titres subordonnés à durée indéterminée	Réserves et résultat	Capitaux propres	Titres subordonnés à durée indéterminée	Réserves et résultat	Capitaux propres	Capitaux propres
31 décembre 2021	642 634 034	643	4 949	(25)	3 151	(12 542)	(3 824)	-	8	8	(3 816)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	447	447	-	-	-	447
Résultat de la période		-	-	-	-	232	232	-	8	8	240
Résultat global		-	-	-	-	679	679	-	8	8	687
Augmentation de capital	1 927 902 102	1 928	268	-	-	-	2 196	-	-	-	2 196
Augmentation de capital souscrite par les participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-	-	3	3	3
Titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	-	(2 118)	-	(2 118)	497	-	497	(1 621)
Coupons sur titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	-	(121)	(125)	(246)	5	(5)	-	(246)
30 septembre 2022	2 570 536 136	2 571	5 217	(25)	912	(11 988)	(3 313)	502	14	516	(2 797)

(en millions d'euros)	Part attribuable aux propriétaires de la société mère						Participations ne donnant pas le contrôle			Total	
	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Titres subordonnés à durée indéterminée	Réserves et résultat	Capitaux propres	Titres subordonnés à durée indéterminée	Réserves et résultat	Capitaux propres	Capitaux propres
31 décembre 2022	2 570 536 136	2 571	5 217	(25)	933	(11 700)	(3 004)	510	14	524	(2 480)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	239	239	-	-	-	239
Résultat de la période		-	-	-	-	1 190	1 190	-	31	31	1 221
Résultat global		-	-	-	-	1 429	1 429	-	31	31	1 460
Achat d'actions propres		-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Paie ment fondé sur des actions		-	-	1	-	(1)	-	-	-	-	-
Regroupement des actions et réduction du capital	(2 313 482 523)	(2 314)	2 314	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital souscrite par les participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-	-	2	2	2
Titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	-	133	-	133	498	-	498	631
Coupons sur titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	-	(4)	(53)	(57)	(2)	(28)	(30)	(87)
Dividendes payés ⁽¹⁾		-	-	-	-	(90)	(90)	-	-	-	(90)
Autres		-	-	-	-	1	1	-	-	-	1
30 septembre 2023	257 053 613	257	7 531	(25)	1 062	(10 414)	(1 589)	1 006	19	1 025	(564)

⁽¹⁾ Au 30 septembre 2023 et dans le contexte de la sortie du Groupe du cadre temporaire lié à la Covid-19 de l'Union Européenne, le Groupe a payé une compensation à l'État français pour un montant total de 90 millions d'euros, requise au titre des actions souscrites en avril 2021. Ce paiement a été assimilé à un paiement de dividende et a donc été comptabilisé au sein des capitaux propres du Groupe conformément aux principes IFRS.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Période du 1 janvier au 30 septembre (en millions d'euros)	Notes	2023	2022 retraité ⁽¹⁾
Résultat net		1 221	240
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	8	1 839	1 770
Dotations nettes aux provisions financières	10	157	105
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(54)	(45)
Résultats non monétaires sur instruments financiers		(6)	(28)
Écart de change non réalisé		24	523
Résultats des sociétés mises en équivalence		(7)	–
Impôts différés	11	78	(234)
Pertes de valeur		2	19
Autres éléments non monétaires		(166)	(147)
Capacité d'autofinancement		3 088	2 203
(Augmentation) / diminution des stocks		(81)	(119)
(Augmentation) / diminution des créances clients		(491)	(431)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		324	786
Augmentation / (diminution) des billets émis non utilisés		608	1 489
Variation des autres actifs et autres passifs		(13)	548
Variation du besoin en fonds de roulement		347	2 273
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		3 435	4 476
Acquisition de filiales et participations avec prise de contrôle, achats de parts dans les sociétés non contrôlées		(2)	(1)
Acquisition de bons de souscription d'actions		(12)	–
Investissements corporels et incorporels		(2 280)	(2 048)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	9	276	678
Dividendes reçus		3	1
Diminution (augmentation) nette des placements de plus de 3 mois		112	(240)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 903)	(1 610)
Augmentation de capital	13.1	–	1 551
Augmentation de capital souscrite par les participations ne donnant pas le contrôle		2	3
Paiements pour acquérir des actions d'autocontrôle		(1)	–
Émission de titres subordonnés	13.2	1 226	497
Remboursement de titres subordonnés	13.2	(595)	(1 480)
Coupons sur titres subordonnés	13.2	(87)	(238)
Émission de nouveaux emprunts	14	1 798	769
Remboursement d'emprunts	14	(3 116)	(1 600)
Paiements de dettes de loyers		(625)	(653)
Nouveaux prêts		(298)	(177)
Remboursement des prêts		127	16
Dividendes distribués		(90)	–
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		(1 659)	(1 312)
Effets des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants (nets de la trésorerie acquise ou cédée)		(16)	53
Variation de la trésorerie nette		(143)	1 607
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture		6 623	6 654
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture		6 480	8 261
Impôts sur les bénéfices (payés) / remboursés (flux provenant de l'exploitation)		(90)	47
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		(583)	(671)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		151	(5)

⁽¹⁾ Voir Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Flux de trésorerie libre d'exploitation

Période du 1 janvier au 30 septembre	Notes	2023	2022
(en millions d'euros)			retraité ⁽¹⁾
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		3 435	4 476
Investissements corporels et incorporels		(2 280)	(2 048)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		276	678
Flux de trésorerie libre d'exploitation	15	1 431	3 106
Paiements de dettes de loyers		(625)	(653)
Flux de trésorerie libre d'exploitation ajusté		806	2 453

⁽¹⁾ Voir Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

Note 1	Retraitement des comptes 2022	12
Note 2	Événements significatifs	13
Note 3	Règles et méthodes comptables	15
Note 4	Informations sectorielles	16
Note 5	Charges externes	19
Note 6	Frais de personnel et effectifs	20
Note 7	Autres produits et charges d'exploitation courants	21
Note 8	Amortissements, dépréciations et provisions	21
Note 9	Cessions de matériels aéronautiques et autres produits et charges non courants	22
Note 10	Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers	23
Note 11	Impôts	24
Note 12	Résultat net - part du groupe par action	25
Note 13	Capitaux Propres	26
Note 14	Passifs financiers	28
Note 15	Dettes nettes	29
Note 16	Autres passifs	30

NOTE 1 RETRAITEMENT DES COMPTES 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les compagnies aériennes européennes sont soumises aux réglementations du marché des ETS ("Emission Trading Scheme") pour tous les vols à destination et au départ de l'Espace économique européen.

En outre et depuis le 1^{er} janvier 2020, Air France compense l'intégralité des émissions de CO₂ de ses clients sur les lignes domestiques en France.

Jusqu'au 31 décembre 2022 et comme décrit dans la Note 4.23 "Droit d'émission de gaz à effet de serre" des notes aux états financiers consolidés 2022, le Groupe reconnaissait au titre des mécanismes de compensation des émissions de CO₂ :

- à l'actif, les quotas de CO₂ attribués gratuitement par l'État et achetés sur le marché pour compenser les émissions en immobilisations incorporelles non amortissables. Leur acquisition était présentée au sein du flux d'investissements dans le tableau des flux de trésorerie consolidé ;
- au compte de résultat, une charge pour couvrir son obligation de restitution des droits correspondant à ses émissions de la période dans la ligne des "autres produits et charges d'exploitation courants" du compte de résultat consolidé. Non monétaire, cette charge était retraitée dans les "autres éléments non monétaires" du tableau de flux de trésorerie et n'impactait pas les flux opérationnels ;
- au passif, une provision pour risques et charges afin de couvrir le coût des quotas à restituer au titre des émissions réalisées à la clôture.

A compter du 1^{er} janvier 2023, en l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre et considérant les compensations de CO₂ comme une charge opérationnelle liée aux dépenses de carburant, le Groupe estime que le flux opérationnel est le plus représentatif de cette sortie de ressource. Le Groupe a ainsi décidé d'ajuster son traitement comptable tel que décrit ci-dessous :

- les quotas de CO₂ attribués gratuitement par l'État et acquis sur le marché comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles seront désormais présentés dans les lignes des "autres actifs" du bilan consolidé et en flux opérationnel dans le tableau des flux de trésorerie ;
- la charge correspondant à l'obligation de restitution de la période sera intégrée dans la ligne des "charges externes" du compte de résultat consolidé ;
- l'obligation de restitution évaluée au coût d'acquisition à hauteur des droits acquis - y compris les quotas gratuits - et à la valeur de marché à hauteur des droits restants à acquérir reste présentée en provision pour risques et charges.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière rétrospective sur les informations financières présentées au cours des périodes précédentes conformément à IAS 8 "Méthodes Comptables, Changements d'Estimations Comptables et Erreurs".

Les impacts sur la période comparative et pour les postes des états financiers primaires impactés par ce changement de méthode sont détaillés ci-dessous :

Impacts sur le compte de résultat consolidé

Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2022 (en millions d'euros)	Comptes publiés	Changement de méthode	Comptes retraités
Charges externes	(11 815)	(59)	(11 874)
Autres produits et charges d'exploitation courants	737	59	796

Impacts sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2022 (en millions d'euros)	Comptes publiés	Changement de méthode	Comptes retraités
Autres éléments non monétaires	(88)	(59)	(147)
Variation des autres actifs et autres passifs	523	25	548
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	4 510	(34)	4 476
Investissements corporels et incorporels	(2 082)	34	(2 048)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 644)	34	(1 610)

Impacts sur le bilan consolidé

Bilan au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Comptes publiés	Changement de méthode	Comptes retraités
Immobilisations incorporelles	1 337	(210)	1 127
Autres actifs non courants	-	78	78
Autres actifs courants	847	132	979

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

2.1 Événements significatifs intervenus au cours de la période

Émission d'obligations liées au développement durable pour un montant de 1 milliard d'euros

Le 9 janvier 2023, Air France-KLM a placé sa première émission d'obligations liées au développement durable, pour un montant nominal de 1 milliard d'euros. Ce financement est lié à l'objectif du Groupe de réduire, d'ici 2025, de 10% par rapport à 2019, ses émissions de gaz à effet de serre relatives au kérosène par revenu/tonne/kilomètre (RTK), dans le cadre de l'objectif 2030 approuvé par SBTi.

L'émission est composée de deux tranches :

- 500 millions d'euros avec une maturité au 31 mai 2026 et un coupon de 7,250% et
- 500 millions d'euros avec une maturité au 31 mai 2028 et un coupon de 8,125%.

Elle est comptabilisée dans les passifs financiers non courants au bilan au 30 septembre 2023.

Remboursement par anticipation de 2,5 milliards d'euros du prêt garanti par l'État français

Le 15 mars 2023, Air France-KLM a entièrement remboursé les 2,5 milliards d'euros d'encours restants sur le montant initial de 4 milliards d'euros de prêt garanti par l'État Français, accordé pendant la crise de la Covid-19.

Pour ce faire, le Groupe a utilisé le produit de 1 milliard d'euros de l'émission d'obligations liées au développement durable et 1,5 milliard d'euros de sa trésorerie disponible.

Évolution des titres subordonnés détenus par l'État français

Respectivement le 17 mars et le 19 avril 2023, Air France-KLM a remboursé le solde des titres subordonnés détenus par l'État français en vertu du cadre temporaire lié à la Covid-19 pour un montant de 320 millions d'euros et un montant de 317 millions d'euros (incluant les coupons courus).

Le Groupe a également procédé au paiement de la compensation de l'État français requise au titre des actions souscrites en avril 2021, pour un montant de 90 millions d'euros.

En parallèle, le Groupe a refinancé 320 millions d'euros le 17 mars 2023 et 407 millions d'euros le 19 avril 2023 par

l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée auprès de l'État français qualifiés d'aide compensatoire, pour Air France, des dommages subis du fait de la Covid-19 entre le 17 mars et le 30 juin 2020. Ces nouveaux titres subordonnés non soumis à des contraintes sont assortis de conditions financières similaires à ceux remboursés le même jour, avec une date de non-remboursement et une augmentation du taux d'intérêt différées de deux ans supplémentaires (soit en mars 2029).

Ces titres subordonnés sont comptabilisés en capitaux propres au 30 septembre 2023.

Vol AF447 Rio-Paris

Air France a été mis en examen le 28 mars 2011, au lendemain de la mise en examen d'Airbus, pour homicides involontaires lors de l'accident de l'AF447 Rio-Paris du 1^{er} juin 2009.

Une ordonnance de non-lieu en faveur d'Air France et d'Airbus a été rendue le 4 septembre 2019 par les juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Le Ministère public et la plupart des parties civiles ont fait appel de cette décision, la chambre d'instruction de la Cour d'appel s'étant prononcée le 12 mai 2021 en faveur d'un renvoi d'Airbus et Air France devant la chambre correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Paris.

Le procès pénal a eu lieu du 10 octobre au 8 décembre 2022 devant le Tribunal Correctionnel de Paris. Après un réquisitoire de relaxe du Ministère public, le Tribunal a rendu un jugement de relaxe le 17 avril 2023 fondé sur l'absence de lien de causalité entre les fautes retenues et l'accident. Le 27 avril 2023, le Parquet général a interjeté appel de cette décision, Airbus et Air France ont à leur tour fait appel de la décision pour contester les fautes respectives qui leur étaient reprochées.

Les audiences d'Appel devraient intervenir dans un délai de 12 à 18 mois.

Signature de deux lignes de crédit renouvelables ("RCF") liées au développement durable pour un montant total de 2,2 milliards d'euros

Le 18 avril 2023, Air France-KLM, Air France et KLM ont signé deux lignes de crédit renouvelables liées au développement durable avec un pool d'institutions financières internationales, pour un montant total de 2,2 milliards d'euros.

Pour chaque ligne de crédit, un ensemble d'indicateurs de performance en matière de développement durable a été intégré au coût de financement. Ceux-ci sont conformes à l'engagement d'Air France-KLM et de ses compagnies aériennes en faveur du développement durable et d'une décarbonation progressive de leurs activités. Les deux lignes de crédit comprennent un mécanisme d'ajustement de la marge de crédit (à la hausse ou à la baisse) conditionné par l'atteinte de chacun de ces indicateurs de performance (la réduction des émissions unitaires de CO₂, l'augmentation de la part du carburant d'aviation durable, entre autres).

Air France-KLM et Air France

Air France-KLM et Air France, en qualité de co-emprunteurs, ont signé une ligne de crédit liée au développement durable de 1,2 milliard d'euros.

Cette nouvelle ligne de crédit, dont l'échéance initiale est fixée à 2026, est assortie de deux options d'extension d'un an et prévoit une clause accordéon de 100 millions d'euros à la discrétion des prêteurs pendant un an à compter de la date de signature.

KLM

KLM a signé une ligne de crédit de 1 milliard d'euros indexée sur des indicateurs de performance ESG ("Environmental, Social and Governance").

Cette nouvelle ligne de crédit, dont l'échéance initiale est fixée à 2027, est assortie de deux options d'extension d'un an et prévoit une clause accordéon de 200 millions d'euros à la discrétion des prêteurs.

Cette ligne remplace à la fois le prêt direct accordé par l'État néerlandais et la facilité de crédit garantie par l'État néerlandais, qui ont tous deux été annulés par KLM.

Accord entre Air France-KLM et Apollo Global Management concernant un financement de 500 millions d'euros

Le 14 juillet 2023, Air France-KLM et Apollo Global Management ont signé un accord définitif permettant à des fonds et entités gérés par Apollo de réaliser un financement de 500 millions d'euros dans une filiale opérationnelle d'Air France qui détient un ensemble de composants dédiés aux activités d'ingénierie et de maintenance d'Air France.

Le traitement de cette opération est détaillé en Note 13.3 "Participations ne donnant pas le contrôle".

Regroupement des actions d'Air France-KLM et réduction de capital

Le 31 août 2023, Air France-KLM a réalisé le regroupement de la totalité des actions de la Société en

circulation et la constatation concomitante de la réduction de capital par réduction de la valeur nominale de chaque action, telles que décidées par le Conseil d'administration réuni le 4 juillet 2023 et conformément aux 36ème et 37ème résolutions à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2023.

La réalisation de ces opérations s'est opérée en deux étapes, sans impact sur les capitaux propres :

Regroupement d'actions :

Le regroupement d'actions a eu pour effet l'attribution d'une nouvelle action d'une valeur nominale de 10 euros pour 10 actions existantes d'une valeur nominale de 1 euro et la division par 10 du nombre d'action restant. Le regroupement d'actions a eu lieu le 31 juillet 2023 avec une période d'échange qui s'est étendue jusqu'au 31 août 2023 inclus.

Réduction de capital :

Le 31 août 2023, la valeur nominale de l'action de la Société a été réduite de 10 euros à 1 euro, soit une réduction de 9 euros par action. Le montant de la réduction de capital a été affecté au compte "prime d'émission". Suite à la réduction de capital, la valeur nominale de la nouvelle action est identique à la valeur nominale de l'action avant le regroupement d'actions.

Après la réalisation de ces opérations, le capital social de la Société s'élève à 257.053.613 euros divisé en 257.053.613 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Commande de 50 appareils de la famille Airbus A350 avec des droits d'acquisition pour 40 appareils supplémentaires

Le 25 septembre 2023, le groupe Air France-KLM a annoncé qu'il prévoit de passer une importante commande d'avions en vue de poursuivre le renouvellement et la rationalisation de sa flotte long-courrier

Cette commande sera passée au niveau du Groupe et portera sur 50 Airbus A350-900 et A350-1000. Elle sera assortie de droits d'acquisition pour 40 appareils supplémentaires. Les premières livraisons sont attendues à compter de 2026 et s'échelonnent jusqu'en 2030. Il s'agira d'une commande évolutive, offrant au Groupe la flexibilité d'attribuer les appareils à ses différentes compagnies en fonction des dynamiques du marché et du cadre réglementaire local.

2.2 Événements postérieurs à la clôture

Air France-KLM entend s'associer à SAS AB dans le cadre d'une prise de participation et d'une coopération commerciale

Le 3 octobre 2023, le Groupe Air France-KLM a été sélectionné au sein d'un consortium par le conseil d'administration de SAS AB comme le candidat gagnant

dans le cadre du processus de sollicitation de financement lancé par SAS.

Air France-KLM prendrait une participation minoritaire d'un maximum de 19,9% du capital social de SAS AB.

La proposition d'investissement du consortium reste à finaliser et est soumise à certaines conditions

suspensives et autorisations réglementaires, incluant notamment l'approbation de la Commission européenne, du tribunal américain chargé de superviser la réorganisation au titre du Chapitre 11 et, s'agissant de SAS AB, du tribunal suédois.

En cas d'autorisation et de levée de toutes les autres conditions suspensives (y compris l'obtention des autorisations réglementaires et l'annulation de toutes les actions existantes de SAS AB), le consortium et l'État danois investiraient 1,175 milliard de dollars US, dont 475 millions de dollars US en actions ordinaires et 700 millions de dollars US en obligations convertibles garanties.

L'investissement d'Air France-KLM représenterait un total de 144,5 millions de dollars US, dont 109,5 millions de dollars US seraient investis en actions ordinaires et 35 millions de dollars US en obligations convertibles garanties.

Au 30 septembre 2023, Air France KLM a versé un dépôt s'élevant à 13 millions d'euros, présenté dans les flux de trésorerie nets des activités d'investissements.

Air France-KLM lance un plan mondial d'actionnariat salarié

Dans le cadre des 34^{ème} et 35^{ème} résolutions de l'Assemblée générale du 7 juin 2023, le groupe Air France-KLM a lancé le 23 octobre 2023 "Ensemble pour l'avenir", un plan d'actionnariat salarié proposé à environ 75 000 salariés éligibles dans une vingtaine de pays.

Les salariés éligibles pourront souscrire à un prix réduit de 30% avec le bénéfice d'un abondement de la part du groupe Air France-KLM.

Les actions proposées ne pourront excéder 3% du capital social d'Air France-KLM.

Cette opération sera comptabilisée au dernier trimestre 2023.

Projet d'adaptation de l'offre domestique d'Air France au départ de Paris à horizon 2026

Le 18 octobre 2023, le Groupe Air France a présenté aux instances représentatives du personnel un projet d'adaptation de son offre domestique au départ de Paris à l'horizon de l'été 2026.

La compagnie Air France opèrerait l'ensemble de ses vols domestiques et internationaux au départ de son hub de Paris-Charles de Gaulle. Seule la délégation de services publics sur les liaisons Air France de/vers la Corse, soumise à candidature à compter de 2024, resterait assurée depuis Paris-Orly

La compagnie Transavia serait l'opérateur de référence du Groupe Air France au départ de l'aéroport de Paris-Orly.

L'impact attendu sur l'emploi est limité :

- a) Sur les escales compte tenu du redéploiement d'une partie des fréquences aujourd'hui assurées au départ de Paris-Orly vers Paris-Charles de Gaulle
- b) Pour les salariés basés à Paris-Orly compte tenu des besoins en ressources du hub de Charles de Gaulle.

Ainsi, à ce stade du projet et sur la base des éléments précités, le groupe Air France-KLM n'attend pas d'impact significatif sur ses états financiers y compris sur les durées d'amortissement des actifs et les coûts de restructuration.

Air France-KLM et Apollo signent un accord définitif en vue d'un financement de 1,3md€ avec une possibilité d'augmentation à 1,5md€

Air France-KLM et Apollo Global Management ont signé le 26 octobre 2023 un accord définitif entre des fonds et entités gérés par Apollo et une filiale opérationnelle dédiée d'Air France-KLM portant sur un financement de 1,3 milliard d'euros avec la possibilité pour Apollo d'étendre le montant nominal de ce financement jusqu'à 1,5 milliard d'euros avant la finalisation de l'opération.

Cette filiale opérationnelle dédiée d'Air France-KLM détiendra la marque et la majorité des contrats avec les partenaires commerciaux liés au programme de fidélité commun d'Air France et de KLM (Flying Blue). Cette dernière deviendra l'unique émetteur de miles pour les compagnies aériennes et les partenaires.

En vertu de cet accord, Apollo souscrira à des obligations perpétuelles émises par cette filiale opérationnelle d'Air France-KLM. Ce financement sera non dilutif et similaire à celui utilisé par Air France en juillet 2022 sur un pool de moteurs de rechange ainsi que celui réalisé en juillet 2023 sur des actifs d'ingénierie et de Maintenance (MRO).

Les obligations perpétuelles porteront un coupon de 6,4 % pendant les quatre premières années avec la possibilité de rembourser avec un coût de financement global de 6,75% jusqu'à cette première date d'appel.

Ces obligations perpétuelles seront comptabilisées en capitaux propres.

NOTE 3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Air France-KLM au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers consolidés et qui étaient d'application obligatoire à cette date.

L'information financière consolidée intermédiaire au 30 septembre 2023 doit être lue en liaison avec les états financiers consolidés annuels clos le 31 décembre 2022. Elle est établie selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers consolidés de l'exercice 2022, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables à compter du 1er janvier 2023.

Les amendements applicables au Groupe à compter du 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

- amendement à IAS 1 concernant la présentation des méthodes comptables significatives dans les états financiers,
- amendement à IAS 8 concernant la définition des estimations comptables,
- amendement à IAS 12 concernant l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.

Ces amendements n'ont pas d'impacts significatifs pour le groupe.

L'impact du changement législatif sur l'âge de la retraite en France attendu est non significatif aux bornes du Groupe.

Enfin, le Groupe est concerné par l'application de Pilier 2 et a engagé des travaux pour évaluer l'impact.

Les états financiers consolidés trimestriels résumés au 30 septembre 2023 ont été revus par le Conseil d'administration le 26 octobre 2023.

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Information par secteur d'activité (note 4.1)

L'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité exécutif, principal décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est organisé autour des secteurs suivants :

Réseau : Les revenus de ce secteur qui comprend le passage réseau et le cargo proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du Groupe hors Transavia, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le Groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information, ainsi que les opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du Groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du cargo correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs et aux transports de marchandises effectués pour le Groupe par des compagnies aériennes tierces.

Maintenance : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

Transavia : Les revenus de ce secteur proviennent de l'activité de transport « loisir » de passagers réalisée par Transavia.

Autres : Les revenus de ce secteur proviennent de diverses prestations fournies par le Groupe, non couvertes par les trois autres secteurs précités.

Les résultats alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe ou qui peuvent être alloués de façon raisonnable

à ces segments d'activité. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent principalement à l'EBITDA, au résultat d'exploitation courant et au résultat des activités opérationnelles. Les autres éléments du compte de résultat sont regroupés dans la colonne « non répartis ».

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

Information par secteur géographique (note 4.2)

Activité par zone d'origine des ventes (note 4.2.1)

Le chiffre d'affaires externe du Groupe par origine des ventes est ventilé en quatre zones géographiques :

- France, dont départements français d'Outre-Mer ;
- Benelux, dont Caraïbes néerlandaises et Surinam ;
- Europe (hors France et Benelux) ;
- Reste du monde.

Activité par zone de destination (note 4.2.2)

Le chiffre d'affaires externe du transport aérien du Groupe par zones de destination est ventilé en sept secteurs géographiques :

- France métropolitaine ;
- Europe (hors France) et Afrique du Nord ;
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan indien ;
- Afrique (hors Afrique du Nord), Moyen-Orient ;
- Amérique du Nord, Mexique ;
- Amérique du Sud (hors Mexique) ;
- Asie et Nouvelle Calédonie.

4.1 Informations par secteur d'activité

Période close au 30 septembre 2023	Réseau	Maintenance	Transavia	Autres	Non-répartis	Total
(en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires total	19 314	3 034	2 104	193	-	24 645
Chiffre d'affaires intersecteurs	(21)	(1 844)	(1)	(168)	-	(2 034)
Chiffre d'affaires externe	19 293	1 190	2 103	25	-	22 611
Autres produits de l'activité	-	-	-	1	-	1
Produits des activités ordinaires	19 293	1 190	2 103	26	-	22 612
EBITDA	3 079	311	206	11	-	3 607
Résultat d'exploitation courant	1 634	125	16	(6)	-	1 769
Résultat des activités opérationnelles	1 668	124	18	3	-	1 813
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1	3	-	3	-	7
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(423)	(423)
Impôts	-	-	-	-	(176)	(176)
Résultat net	1 669	127	18	6	(599)	1 221

Période close au 30 septembre 2022	Réseau	Maintenance	Transavia	Autres	Non-répartis	Total
(en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires total	16 588	2 568	1 705	164	-	21 025
Chiffre d'affaires intersecteurs	(34)	(1 584)	-	(143)	-	(1 761)
Chiffre d'affaires externe	16 554	984	1 705	21	-	19 264
Produits des activités ordinaires	16 554	984	1 705	21	-	19 264
EBITDA	2 319	326	194	(10)	-	2 829
Résultat d'exploitation courant	894	147	13	6	-	1 060
Résultat des activités opérationnelles	902	148	13	(3)	-	1 060
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1	4	-	(5)	-	-
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(1 028)	(1 028)
Impôts	-	-	-	-	208	208
Résultat net	903	152	13	(8)	(820)	240

4.2 Informations par secteur géographique

4.2.1 Activité par zone d'origine des ventes

Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

Période close au 30 septembre 2023	France, dont départements français d'outremer	Benelux, dont Caraïbes néerlandaises et Surinam	Europe (hors France et Benelux)	Reste du monde	Total
(en millions d'euros)					
Transport	5 091	2 072	3 822	7 523	18 508
Autres recettes ⁽¹⁾	369	185	102	129	785
Total Réseau	5 460	2 257	3 924	7 652	19 293
Transport	808	1 124	170	43	2 145
Autres recettes ⁽¹⁾	(8)	(31)	(2)	(1)	(42)
Total Transavia	800	1 093	168	42	2 103
Maintenance	585	496	22	87	1 190
Autres	7	16	2	-	25
Total	6 852	3 862	4 116	7 781	22 611

⁽¹⁾ Cette ligne inclut les indemnités versées aux clients conformément au règlement EU261

Période close au 30 septembre 2022	France, dont départements français d'outremer	Benelux, dont Caraïbes néerlandaises et Surinam	Europe (hors France et Benelux)	Reste du monde	Total
(en millions d'euros)					
Transport	4 690	1 803	3 532	5 877	15 902
Autres recettes ⁽¹⁾	247	128	120	157	652
Total Réseau	4 937	1 931	3 652	6 034	16 554
Transport	630	947	145	30	1 752
Autres recettes ⁽¹⁾	(21)	(22)	(3)	(1)	(47)
Total Transavia	609	925	142	29	1 705
Maintenance	504	384	16	80	984
Autres	5	15	1	-	21
Total	6 055	3 255	3 811	6 143	19 264

⁽¹⁾ Cette ligne inclut les indemnités versées aux clients conformément au règlement EU261

4.2.2 Activité par zone de destination

Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

Période close au 30 septembre 2023	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique (hors Afrique du Nord) Moyen-Orient	Amérique du Nord, Mexique	Amérique du Sud, hors Mexique	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
(en millions d'euros)								
Réseau	1 050	4 387	1 418	2 448	4 640	2 060	2 505	18 508
Transavia	111	1 878	-	156	-	-	-	2 145
Total Transport	1 161	6 265	1 418	2 604	4 640	2 060	2 505	20 653

Période close au 30 septembre 2022	France métropolitaine	Europe (hors France) Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique (hors Afrique du Nord) Moyen-Orient	Amérique du Nord, Mexique	Amérique du Sud, hors Mexique	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
(en millions d'euros)								
Réseau	968	3 757	1 394	2 196	4 165	1 804	1 618	15 902
Transavia	98	1 548	-	106	-	-	-	1 752
Total Transport	1 066	5 305	1 394	2 302	4 165	1 804	1 618	17 654

NOTE 5 CHARGES EXTERNES

Période du 1 janvier au 30 septembre	2023	2022
(en millions d'euros)		retraité ⁽¹⁾
Carburant avions (incluant carburant d'aviation durable)	5 360	5 184
Quotas de CO ₂	139	59
Affrètements aéronautiques	410	285
Redevances aéronautiques	1 458	1 271
Commissariat	618	525
Achat d'assistance en escale	1 393	1 189
Achats et consommations d'entretien aéronautique	1 831	1 643
Frais commerciaux et de distribution	785	641
Autres frais	1 377	1 077
Total	13 371	11 874

⁽¹⁾ Voir Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une partie des charges externes (notamment les coûts de carburant avions, achats et consommations d'entretien aéronautique) est

soumise à la variation du cours du dollar US. Les couvertures associées sont présentées en Note 7 « Autres produits et charges d'exploitation courants ».

NOTE 6 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

Période du 1 janvier au 30 septembre	2023	2022
(en millions d'euros)		
Salaires et traitements	4 382	3 810
Autres charges sociales	830	705
Charges de retraite à cotisations définies	645	582
Charges de retraite à prestations définies	109	96
Coûts du personnel intérimaire	174	123
Charge d'intéressement	122	1
Mesures transitoires d'urgence pour l'emploi durable (NOW)	–	(138)
Autres	49	60
Total	6 311	5 239

Le Groupe verse des cotisations pour un régime de retraite multi-employeurs en France, la CRPN (Caisse de retraite du personnel navigant). Ce plan multi-employeur étant assimilé à un plan d'État, il est comptabilisé en tant que régime à cotisations définies en « charges de retraite à cotisations définies ».

Suite aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19, les principales filiales françaises du groupe Air France ont mis en œuvre des mesures d'activité partielle pour leurs salariés, à partir du 23 mars 2020. Au 30 septembre 2022, l'impact de ces mesures s'élevait à 135 millions d'euros. Ces mesures ont pris fin à la fin de l'année 2022.

La ligne « Mesures transitoires d'urgence pour l'emploi durable (NOW) » correspondait à la compensation reçue de l'État Néerlandais par le groupe KLM pour les charges de personnel pendant la période du 1er janvier jusqu'au 31 mars 2022. En effet, en raison de la reprise d'activité, le gouvernement néerlandais a mis fin à ce programme au 31 mars 2022. Cette compensation s'élevait à (138) millions d'euros sur la période du 1er janvier au 30 septembre 2022.

Effectifs moyens de la période

Période du 1 janvier au 30 septembre	2023	2022 ⁽¹⁾
Pilotes	8 497	8 132
Personnel navigant commercial	21 849	20 627
Personnel au sol	44 844	43 680
Personnel intérimaire	2 250	1 868
Total	77 440	74 307

⁽¹⁾ Hors effet de l'activité partielle.

NOTE 7 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION COURANTS

Période du 1 janvier au 30 septembre (en millions d'euros)	2023	2022 retraité ⁽¹⁾
Production capitalisée	758	741
Exploitation conjointe de lignes passage et cargo	(30)	(4)
Couverture sur flux d'exploitation (change)	59	92
Autres	23	(33)
Total	810	796

⁽¹⁾ Voir Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

NOTE 8 AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

Période du 1 janvier au 30 septembre (en millions d'euros)	2023	2022
Amortissements		
Immobilisations incorporelles	121	136
Immobilisations aéronautiques	803	840
Autres immobilisations corporelles	134	132
Droits d'utilisation	893	878
Sous total	1 951	1 986
Dépréciations et provisions		
Stocks	5	(9)
Créances	(13)	(84)
Provisions	(105)	(124)
Sous total	(113)	(217)
Total	1 838	1 769

Sans remettre en cause l'objectif d'atteindre 64% d'avions nouvelle génération dans la flotte d'ici 2028, le Groupe a décidé d'étendre la durée d'amortissement de sa flotte de Boeing B777-300 de 20 à 25 ans, générant une

réduction de la charge d'amortissement de 61 millions d'euros sur la période close au 30 septembre 2023.

NOTE 9 CESSIONS DE MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Période du 1 janvier au 30 septembre (en millions d'euros)	2023	2022
Cession-bail	7	42
Autres cessions aéronautiques	26	2
Cessions de matériel aéronautiques	33	44
Charges de restructuration	(6)	(4)
Dépréciation de flottes	(2)	(37)
Autres cessions d'actifs	22	1
Autres	(3)	(4)
Autres produits et charges non courants	11	(44)

Période close au 30 septembre 2023

Cessions de matériel aéronautiques

L'impact des cessions-bail sur avions (« sales and leaseback ») s'est traduit par un produit de 7 millions d'euros en compte de résultat et un produit de cession en tableau des flux de trésorerie de 202 millions d'euros au 30 septembre 2023.

Autres cessions aéronautiques

L'impact des autres cessions aéronautiques s'explique essentiellement par une opération de refinancement réalisée sur un B777 chez KLM ayant généré un produit de 20 millions d'euros au 30 septembre 2023.

Autres cessions d'actifs

Cette ligne correspond au résultat de cession de slots à l'aéroport Heathrow à la compagnie aérienne Virgin Atlantic par KLM pour 11 millions d'euros et à la cession d'un centre de données chez KLM pour un montant de 10 millions d'euros.

Période close au 30 septembre 2022

Cessions de matériel aéronautiques

L'impact des cessions-bail sur avions (« sales and leaseback ») s'était traduit par un produit de 42 millions

d'euros en compte de résultat et un produit de cession en tableau des flux de trésorerie de 624 millions d'euros au 30 septembre 2022.

Dépréciations de flottes

Cette ligne comprenait principalement :

- La différence entre le plan d'amortissements initial et les amortissements accélérés liée à la sortie anticipée des CRJ de la flotte de Hop! pour (11) millions d'euros. Les pentes d'amortissements avaient été revues afin que la valeur nette comptable à la date de sortie des avions prévus pour 2022 converge vers la valeur estimée de réalisation. Au 30 septembre 2022, 7 CRJ étaient encore dans la flotte du Groupe (3 CRJ encore en flotte au 30 septembre 2023) ;
- Une dotation complémentaire pour un montant de (18) millions d'euros afin de porter la valeur résiduelle de la flotte A380 d'Air France à sa valeur de marché.

Charges de restructuration

Cette ligne comprenait principalement une provision pour un montant de (11) millions d'euros liée au plan de départ volontaire des salariés français des escales Court-courrier d'Air France.

NOTE 10 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Période du 1 janvier au 30 septembre (en millions d'euros)	2023	2022
Produits des valeurs mobilières de placement	95	(15)
Autres produits financiers	81	24
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	176	9
Intérêts sur passifs financiers	(367)	(228)
Intérêts sur dettes de loyers	(195)	(194)
Intérêts intercalaires capitalisés	30	22
Autres éléments non monétaires	78	(9)
Autres charges financières	11	(7)
Coût de l'endettement financier brut	(443)	(416)
Coût de l'endettement financier net	(267)	(407)
Résultat de change	10	(533)
Instruments financiers	6	29
Dotations nettes aux provisions	(5)	(6)
Désactualisation des provisions	(152)	(99)
Autres	(15)	(12)
Autres produits et charges financiers	(156)	(621)
Total	(423)	(1 028)

Coût de l'endettement financier net

Les produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués des produits d'intérêts des valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers ainsi que du résultat net sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Au 30 septembre 2023, le prêt garanti par l'État français a été remboursé en totalité (voir Note 2.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période"), générant un impact net positif de 10 millions d'euros en résultat financier. Il se compose d'une charge de (96) millions d'euros au titre de la garantie due contractuellement, comptabilisée dans la ligne des "Intérêts sur passifs financiers" et d'un produit 106 millions d'euros, lié à l'application de la méthodologie du coût amorti au taux d'intérêt effectif, comptabilisé dans la ligne "Autres éléments non monétaires".

Résultat de change

Au 30 septembre 2023, le résultat de change inclut une perte de change latent de 24 millions d'euros composée principalement :

- d'une perte de 22 millions d'euros sur les passifs et provisions de restitution des avions loués en dollar US ;

- d'un gain de 44 millions d'euros sur la dette nette dont une perte de 14 millions d'euros au titre du dollar US et un gain de 70 millions d'euros au titre du yen japonais ;
- d'une perte de 46 millions sur les autres actifs et passifs, principalement liée au dollar US sur des comptes de besoin en fonds de roulement.

Au 30 septembre 2022, le résultat de change incluait principalement une perte de change latent de 570 millions d'euros composée principalement :

- d'une perte de 512 millions d'euros sur les passifs et provisions de restitution des avions loués en dollar US ;
- d'une perte de 40 millions d'euros sur la dette nette dont une perte de 106 millions d'euros au titre du dollar US et un gain de 54 millions d'euros au titre du yen japonais.

Désactualisation des provisions

Le taux utilisé pour désactualiser les passifs et provisions de restitution pour avions loués non courants s'élève à 5,5% en 2023 contre 3,6% en 2022.

NOTE 11 IMPÔTS

11.1 Charge d'impôt

La charge d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

Période du 1 janvier au 30 septembre (en millions d'euros)	2023	2022
(Charge) / produit d'impôt courant et autres taxes	(98)	(27)
Variation des différences temporaires	4	(46)
(Utilisation / désactivation) / activation des déficits fiscaux	(82)	281
(Charge) / produit d'impôt différé	(78)	235
Total	(176)	208

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

Groupe fiscal français

En France, le taux d'impôt sur les sociétés, y compris contribution additionnelle, est à 25,83% en 2023. Les déficits sont indéfiniment reportables. Toutefois, le montant des déficits fiscaux imputables chaque année est limité à hauteur de 50% du montant du bénéfice de la période au-delà du premier million d'euros. Le recouvrement des impôts différés actifs activés correspond à un horizon de 5 ans sur le périmètre fiscal français, en cohérence avec son plan stratégique.

La position d'impôts différés actifs reconnus pour pertes fiscales du groupe fiscal français est restée stable à 346 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022.

Groupe fiscal néerlandais

Aux Pays-Bas, le taux d'impôt sur les sociétés est de 25,80% en 2023. Les déficits sont indéfiniment reportables. Toutefois, le montant des déficits fiscaux imputables chaque année est limité à hauteur de 50% du montant du bénéfice de la période au-delà du premier million d'euros.

La position d'impôts différés actifs reconnus pour pertes fiscales du groupe fiscal néerlandais a été portée à 323 millions d'euros au 30 septembre 2023 (contre 403 millions au 31 décembre 2022) suite à l'utilisation de déficits fiscaux.

11.2 Taux effectif d'impôt

L'écart entre le taux d'imposition en France et le taux effectif d'impôt s'explique comme suit :

Période du 1 janvier au 30 septembre (en millions d'euros)	2023	2022
Résultat avant impôt	1 390	32
Taux d'impôt applicable en France	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique selon le taux d'imposition en vigueur en France	(359)	(8)
Différence de taux d'imposition en France/ étranger	2	(1)
Éléments non déductibles ou non imposables	(2)	20
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	180	200
Impact de la CVAE	(1)	(4)
Autres	4	1
Impôt	(176)	208
Taux d'impôt réel	12,7 %	n.m

Le taux d'impôt en vigueur en France à échéance 2023 s'élève à 25,83 %. Le taux d'impôt en vigueur aux Pays-Bas à échéance 2023 est de 25,80 %.

L'impôt différé a été calculé sur ces bases pour les groupes fiscaux français et néerlandais.

NOTE 12 RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux propriétaires de la société mère ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre

moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

Conformément à la norme IAS 33, le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action prend également en compte en déduction du résultat net de l'année les rémunérations dues au titre de la période aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée.

Résultats retenus pour le calcul du résultat de base par action

Période du 1 janvier au 30 septembre (en millions d'euros)	2023	2022
Résultat net – propriétaires de la société mère	1 190	232
Coupons sur titres subordonnés à durée indéterminée	(53)	(125)
Dividende payé ⁽¹⁾	(90)	–
Résultat net de base – propriétaires de la société mère	1 047	107

(1) Au 30 septembre 2023 et dans le contexte de la sortie du Groupe du cadre temporaire lié à la Covid-19 de l'Union Européenne, le Groupe a payé une compensation à l'État français pour un montant total de 90 millions d'euros, requise au titre des actions souscrites en avril 2021. Ce paiement a été assimilé à un paiement de dividende et a donc été comptabilisé au sein des capitaux propres du Groupe conformément aux principes IFRS. Il a été déduit du résultat net de l'année pour le calcul du résultat par action.

Résultats retenus pour le calcul du résultat dilué par action

Période du 1 janvier au 30 septembre (en millions d'euros)	2023	2022
Résultat net de base - propriétaires de la société mère	1 047	107
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat : amortissement de la composante capitaux propres	–	8
Résultat net – propriétaires de la société mère (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	1 047	115

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

Période du 1er janvier au 30 septembre	2023	2022
Nombre moyen pondéré :		
— d'actions ordinaires émises	2 315 372 622	1 398 258 667
— d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options d'achat et autres actions propres	(1 166 629)	(1 208 205)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	2 314 205 993	1 397 050 662
Nombre d'actions potentiellement dilutives	–	49 748 883
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	2 314 205 993	1 446 799 545

Au 30 septembre 2023, le nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action tient compte de l'opération de regroupement de la totalité des actions de la Société en circulation et la constatation concomitante d'une réduction de capital (se référer à la Note 2.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période").

Par ailleurs et à la suite du regroupement des actions et par décision du Directeur général, les ratios de conversion des obligations subordonnées de dernier rang à durée indéterminée, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes et des OCEANE ont été ajustés.

A l'issue de cette opération, ces deux instruments représentent respectivement 19 996 070 et 4 966 518 actions.

En revanche au 30 septembre 2023, la conversion potentielle ainsi que les impacts de ces deux instruments sur le résultat n'ont pas été pris en compte pour déterminer le résultat dilué par action. En effet, les actions ordinaires potentielles en découlant n'auraient pas eu pour effet de réduire le résultat par action.

Au 30 septembre 2023, compte tenu des éléments présentés ci-dessus, le résultat net de base par action ressort à 0,45 euro et le résultat net dilué par action ressort à 0,45 euro.

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES

13.1 Capital

Le 31 août 2023, Air France-KLM a réalisé le regroupement de la totalité des actions de la Société en circulation et la constatation concomitante d'une réduction de capital (se référer à la Note 2.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période").

Ainsi au 30 septembre 2023, le capital social est composé de 257 053 613 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro.

Chaque action confère un droit de vote. Cependant, depuis le 3 avril 2016, tout porteur détenant des actions nominatives depuis au moins deux ans dispose d'un droit de vote double.

Les actions nouvelles ont bénéficié immédiatement du droit de vote double, sous réserve d'avoir été maintenues au nominatif, si à la date du regroupement des actions anciennes dont elles sont issues, chacune de ces actions anciennes bénéficiaient du droit de vote double. En cas de regroupement d'actions anciennes qui étaient inscrites au nominatif depuis des dates différentes, le délai retenu pour l'appréciation du droit de vote double des actions nouvelles est réputé débiter à la date la plus récente de mise au nominatif des actions anciennes.

13.2 Titres subordonnés à durée indéterminée

(en millions d'euros)		Notes	31 décembre 2022	Remboursement - Nominal	Émission - Nominal	Variation monétaire - Coupons	Variation non monétaire	30 septembre 2023
Titres Super Subordonnés 2021 ⁽¹⁾	Nominal	2.1	595	(595)	-	-	-	-
	Coupons		31	-	-	(42)	11	-
Titres Super Subordonnés 2023 ⁽²⁾	Nominal	2.1	-	-	728	-	-	728
	Coupons		-	-	-	-	27	27
Obligations subordonnées de dernier rang à durée indéterminée, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes	Nominal		305	-	-	-	-	305
	Coupons		2	-	-	(15)	15	2
Total Titres subordonnés à durée indéterminée - Part attribuable aux propriétaires de la société mère			933	(595)	728	(57)	53	1 062
Titres subordonnés 2022	Nominal		497	-	-	-	-	497
	Coupons		13	-	-	(30)	22	5
Titres subordonnés 2023 ⁽³⁾	Nominal	2.1 & 13.3	-	-	498	-	-	498
	Coupons		-	-	-	-	6	6
Total Titres subordonnés - Participations ne donnant pas le contrôle			510	-	498	(30)	28	1 006
Total des flux de trésorerie				(595)	1 226	(87)		

(1) Le 17 mars et le 19 avril 2023, Air France-KLM a remboursé le solde des titres subordonnés détenus par l'État français (se référer à la Note 2.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période").

(2) En parallèle, le Groupe a refinancé 728 millions d'euros par l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée auprès de l'État français non soumis à des contraintes (se référer à la Note 2.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période").

(3) Se référer à la note 13.3 "Participations ne donnant pas le contrôle".

13.3 Participations ne donnant pas le contrôle

Le 14 juillet 2023, un accord d'investissement de 500 millions d'euros a été conclu entre le Groupe Air France-KLM et la société Apollo. Cette dernière a souscrit :

- à une augmentation de capital de la filiale opérationnelle d'Air France pour un montant de 2 millions d'euros ;
- à des titres subordonnés émis par la filiale opérationnelle d'Air France, pour un montant de 498 millions d'euros.

Ces titres subordonnés, qui répondent aux critères de fonds propres selon les normes IFRS, portent un intérêt de 6,9% au cours des trois premières années, après quoi des augmentations progressives et un plafond seront appliqués. Le Groupe a la possibilité de rembourser les titres à tout moment au-delà de la troisième année.

Le montant du coupon couru sur les titres subordonnés au 30 septembre 2023 s'élève à 6 millions d'euros.

NOTE 14 PASSIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	Au 30 septembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunt subordonné à durée indéterminée en yens	127	-	127	142	-	142
Emprunt subordonné à durée indéterminée en francs suisses	387	-	387	381	-	381
OCEANE (emprunts obligataires convertibles)	-	495	495	487	-	487
Obligations liées au développement durable	1 000	-	1 000	-	-	-
Autres emprunts obligataires	1 387	300	1 687	1 686	-	1 686
Dettes de location financement avec option d'achat avantageuse	3 329	429	3 758	3 163	496	3 659
Prêt garanti par l'État français	-	-	-	2 606	-	2 606
Autres emprunts	1 341	187	1 528	1 191	293	1 484
Intérêts courus non échus	1	79	80	1	107	108
Total - Passifs financiers	7 572	1 490	9 062	9 657	896	10 553

Variation du passif financier

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Émission de nouveaux emprunts	Remboursement des emprunts	Variation de la conversion	Autres	Au 30 septembre 2023
Emprunts à durée indéterminée en yens et francs suisses	523	-	-	(9)	-	514
OCEANE (emprunts obligataires convertibles)	487	-	-	-	8	495
Obligations liées au développement durable ⁽¹⁾	-	1 000	-	-	-	1 000
Autres emprunts obligataires	1 686	-	-	1	-	1 687
Dettes de location financement avec option d'achat avantageuse	3 659	535	(393)	(57)	14	3 758
Prêt garanti par l'État français ⁽²⁾	2 606	-	(2 500)	-	(106)	-
Autres emprunts	1 484	263	(223)	(1)	5	1 528
Intérêts courus non échus	108	-	-	(1)	(27)	80
Total	10 553	1 798	(3 116)	(67)	(106)	9 062

(1) En janvier 2023, le Groupe Air France-KLM a émis des obligations liées au développement durable pour un montant total de 1 milliard d'euros (se référer à la Note 2.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période").

(2) En mars 2023, le Groupe Air France-KLM a entièrement remboursé par anticipation les 2,5 milliards d'euros d'encours restants sur le montant initial de 4 milliards d'euros du prêt garanti par l'État français (se référer à la Note 2.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période"). Le produit de 106 millions d'euros constaté en résultat financier lié à la comptabilisation initiale de ce passif en utilisant la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif est présenté dans la colonne "Autres" de la variation du passif financier (se référer à la Note 10 "Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers").

Analyse par échéance

Les échéances des passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Echéances en		
Fin d'année N	249	–
N+1	1 568	896
N+2	1 531	2 697
N+3	1 740	2 851
N+4	550	1 191
Au delà de 4 ans	3 424	2 918
Total	9 062	10 553

Au 30 septembre 2023, les emprunts subordonnés à durée indéterminée de KLM sont inclus dans la ligne « au-delà de 4 ans ».

Les emprunts obligataires émis en 2016, 2020, 2021 et 2023 seront remboursés à leur date de maturité contractuelle.

Lignes de crédit

Le 18 avril 2023, Air France-KLM, Air France et KLM ont signé deux lignes de crédit renouvelables liées au développement durable avec un regroupement d'institutions financières internationales, pour un montant total de 2,2 milliards d'euros (se référer à la Note 2.1 "Événements significatifs intervenus au cours de la période"). La ligne souscrite par KLM remplace à la fois le

prêt direct accordé par l'État néerlandais et la facilité de crédit garantie par l'État néerlandais, qui ont tous deux été annulés par KLM.

Avec deux autres lignes de crédit disponibles chez KLM, le montant total disponible au 30 septembre 2023 s'élève donc à 2,3 milliards d'euros.

NOTE 15 DETTE NETTE

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Passifs financiers courants et non courants	14	9 062	10 553
Dettes de loyers courantes et non courantes		4 189	4 152
Intérêts courus non échus		(98)	(127)
Dépôts relatifs aux passifs financiers		(106)	(101)
Dépôts relatifs aux dettes de loyers		(100)	(99)
Impact des dérivés devise/dettes		(34)	(35)
Passifs financiers (I)		12 913	14 343
Trésorerie et équivalent trésorerie		6 481	6 626
Valeurs mobilières de placement à plus de 3 mois		447	572
Obligations		984	811
Concours bancaires courant		(1)	(3)
Liquidités nettes (II)		7 911	8 006
Dettes nettes (I-II)		5 002	6 337

Au 30 septembre 2023, les liquidités nettes comprennent 420 millions d'euros (contre 425 millions d'euros au 31 décembre 2022) nantis ou bloqués.

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 septembre 2023
Dettes nettes à l'ouverture		6 337
Flux de trésorerie libre d'exploitation		(1 431)
Compensation payée à l'État Français		+90
Coupons payés sur titres subordonnés et sur obligations subordonnées à durée indéterminée convertibles en actions nouvelles et / ou échangeables contre des actions existantes	13.2	+87
Émission nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée auprès de l'État Français	13.2	(728)
Remboursement des titres subordonnés à l'État Français	13.2	+595
Nouveaux titres subordonnés - Participations ne donnant pas le contrôle	13.2	(498)
Augmentation de capital - Participations ne donnant pas le contrôle		(2)
Acquisition de bons de souscription d'actions		+12
Dépôts SAS AB	2.1	+13
Nouveaux/modifications contrats de location		+660
Effet du change latent sur la dette de loyer avion enregistrée en résultat global		(6)
Effet des dérivés sur la dette nette		+2
Effet du taux d'intérêt effectif sur prêts avec l'État Français	14	(106)
Variation de la conversion en résultat		(45)
Amortissement de la composante optionnelle des OCEANE		+8
Autres variations de la dette nette		+14
Dettes nettes à la clôture		5 002

NOTE 16 AUTRES PASSIFS

(en millions d'euros)	Au 30 septembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dettes fiscales (y compris impôt société)	1 312	692	1 231	854
Dettes sociales	1 912	720	1 175	1 335
Passifs sur immobilisations	26	21	55	-
Produits constatés d'avance	940	32	877	34
Avances et acomptes reçus	447	-	412	-
Dettes diverses	253	116	307	120
Total	4 890	1 581	4 057	2 343

Les produits constatés d'avance sont principalement liés aux contrats de l'activité Maintenance.